



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante-sixième session

Bonn, 8-18 mai 2017

Point 11 a) de l'ordre du jour

Questions relatives au financement de l'action climatique

Examen des fonctions du Comité permanent du financement

Examen des fonctions du Comité permanent du financement

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a commencé ses travaux sur l'examen des fonctions du Comité permanent du financement conformément au cadre de référence figurant dans l'annexe de la décision 9/CP.22¹.
2. Le SBI a pris note des vues communiquées par les membres du Comité, les Parties, les organes constitués au titre de la Convention et les parties prenantes externes².
3. Le SBI s'est félicité de la communication soumise par le Comité³ et a noté les progrès accomplis par celui-ci dans l'exécution des mandats qui lui avaient été confiés.
4. Le SBI a reconnu la contribution importante que le Comité a apportée à l'exercice des fonctions de la Conférence des Parties (COP) relatives au Mécanisme financier, en particulier par le biais de l'évaluation biennale faisant le point des flux de financement de l'action climatique, de l'élaboration d'un projet de directives à l'intention des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et de l'organisation du forum du Comité, tout en étant conscient des améliorations possibles dans l'exécution du mandat du Comité et l'exercice de ses fonctions.
5. Le SBI a souligné la nécessité de continuer d'améliorer toutes les fonctions du Comité, notamment dans les domaines suivants :
 - a) La qualité des évaluations biennales ;
 - b) La diffusion et l'utilisation des produits et des recommandations émanant du Comité, notamment ceux résultant de son forum ;
 - c) La participation de membres aux réunions du Comité et à ses procédures de travail.

¹ Voir le paragraphe 4 de la décision 9/CP.22.

² Voir le paragraphe 3 de la décision 9/CP.22. Les communications reçues sont disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>.

³ La communication, intitulée « Updated and expanded overview of mandates provided to the Standing Committee on Finance by the Conference of the Parties compared to outputs delivered by the Committee: 2011-2016, as well as related decisions taken by the COP in response to the respective outputs » est disponible à l'adresse <http://www4.unfccc.int/submissions/SitePages/sessions.aspx?showOnlyCurrentCalls=1&populateData=1&expectedsubmissionfrom=Parties&focalBodies=SBI>.



6. Le SBI a prié le secrétariat de tenir compte, dans le document technique que celui-ci établira sur l'examen des fonctions du Comité mené en application du paragraphe 5 de la décision 9/CP.22, des délibérations et conclusions qui ont été les siennes à sa quarante-sixième session et des communications soumises conformément au paragraphe 3 de la décision 9/CP.22, ainsi que de l'auto-évaluation du Comité visée dans le cadre de référence de l'examen.

7. Le SBI a décidé de poursuivre l'examen de cette question à sa quarante-septième session (novembre 2017) en vue de recommander un projet de décision pour examen et adoption à la vingt-troisième session de la COP (novembre 2017).
